



**COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022**

**FINANCES**

**1.-Vote du compte administratif 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE, délibère sur le compte administratif du budget principal de l'exercice **2021** lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations d'exercice	715 513,72	172 538,76	830 348,60	1 086 659,91	1 545 862,32	1 259 198,67
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>542 974,96</b>			<b>256 311,31</b>	<b>286 663,65</b>	
Résultat reporté		112 315,71		599 125,60		711 441,31
<b>Part affectée à l'investissement : Exercice 2019</b>						
<b>Résultats définitifs</b>	<b>430 659,25</b>			<b>855 436,91</b>		<b>424 777,66</b>

Vote : « pour » à l'unanimité

**2.- Vote du compte de gestion 2021**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2021** par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;



### 3.- Affectation du résultat 2021

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 855 436,91 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**-AFFECTE** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	256 311,31 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	599 125,80 €
<b>C Résultat à affecter</b> =A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>855 436,91 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-430 659,25 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-2848,40 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E <b>-433 507,65 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H <b>855 436,91 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	433 507,65 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	421 929,28 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

### 4.-Subventions aux associations

M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2022 :



Associations	CA 2021	Proposition 2022
Académie de la Dombes	150.00 €	150.00 €
ADAPA	200.00 €	200.00 €
ADAPEI de l'Ain	400.00 €	400.00 €
ADIL	- €	100.00 €
ADMR	800.00 €	1 000.00 €
Aide personne Alzheimer Les Lucioles	150.00 €	150.00 €
Aide soin domicile VSDS	200.00 €	200.00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	1 200.00 €	1 140.00 €
Amicale Sapeurs Pompiers Vétérans	100.00 €	100.00 €
Banque alimentaire de l'Ain	150.00 €	150.00 €
Cantine scolaire	4 000.00 €	- €
Clic des 3 Cantons	100.00 €	- €
Club Espérance et Amitiés	300.00 €	300.00 €
Croix Rouge Française	250.00 €	250.00 €
Cuivres en Dombes	- €	500.00 €
Docteur Clown	100.00 €	100.00 €
Donneurs de Sang	200.00 €	250.00 €
Ecole Chiens guide d'aveugle Cibeins	100.00 €	100.00 €
Fanfare de Frans	100.00 €	100.00 €
Harmonie de Trévoux	200.00 €	- €
Luth en Joie	200.00 €	- €
Passerelle en Dombes	100.00 €	150.00 €
Prévention Routière de l'Ain	50.00 €	50.00 €
RASED	210.00 €	210.00 €
Société de Chasse	64.00 €	64.00 €
Sur le Pont	200.00 €	- €
Tennis AVSD	1 150.00 €	1 150.00 €
Val Horizon Epicerie solidaire	500.00 €	500.00 €
<b>Total</b>	<b>11 174.00 €</b>	<b>7 314.00 €</b>
Disponible	1 826.00 €	5 686.00 €
Budget	13 000.00 €	13 000.00 €

Vote : « pour » à l'unanimité

## 5.- Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2022

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'aménagement et équipement auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Sur la proposition de la commission « FINANCES », le conseil municipal :

**-DECIDE** de maintenir les taux d'imposition de 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :

	Taux en %
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	28,47%
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	45.60 %

Vote : « pour » à l'unanimité



## **6.- Vote du budget primitif 2022**

Le conseil municipal :

après présentation des propositions de la commission « FINANCES » pour le budget 2022,

**-VOTE** le budget primitif 2022 qui s'équilibre comme suit, pour chaque section, en dépenses et en recettes :

Fonctionnement	1 538 201,26 €
Investissement	3 024 263,91 €

*Vote : « pour » à l'unanimité*

## **7.- Emprunt « Réhabilitation de la boulangerie, réhabilitation de deux logements et création d'un logement »**

Vu la nécessité de contracter un emprunt afin de financer les travaux de réhabilitation de la boulangerie, de réhabilitation de deux logements et de création d'un logement.

Considérant que les échéances de remboursement de l'emprunt seront financées en grande partie par les recettes de location.

Vu la consultation lancée auprès de deux organismes bancaires,

Le conseil municipal :

**-DECIDE** de contracter un emprunt d'un montant de 1 400 000,00 € auprès du Crédit Mutuel selon les conditions indiquées ci-dessus,

Montant du capital emprunté : 1 400 000,00 €

Durée d'amortissement : 80 trimestres (20 ans)

Taux fixe : 1,10 %

Echéances trimestrielles constantes en capital et en intérêts : 19 519,48 €

Débloqué des fonds : dès signature du contrat, en totalité ou en fractions, au plus tard le 30 juin 2023

Frais de dossier : 1 400,00 €

Remboursement anticipé : possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation

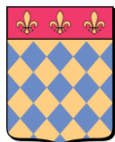
Coût total du crédit : 161 558,50 €

*Vote : « pour » à l'unanimité*

## **TRAVAUX**

## **8.-Travaux de réparation de la partie incendiée du bâtiment de la mairie**

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'incendie du 23 septembre 2021 qui a sinistré une partie du bâtiment de la mairie ;



M. le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis suivants correspondant aux travaux de réparation :

Entreprise	Travaux	Montant HT	Montant TTC
Sté CALADOISE GLACEVER	Vitrage	173,75 €	208,50 €
MPO	Platerie-Peinture Mairie	14 200,00 €	15 620,00 €
MPO	Platerie-Peinture APC	16 650,00 €	18 950,00 €
COLLET CHAPE CARRELAGE	Carrelage	3 733,00 €	4 479,60 €
PLOMBERIE SERVICE THEVENET	Plomberie - Chauffage	4 647,00 €	5 576,40 €
MEUNIER BERNARD	Menuiserie – Fenêtre	11 917,00 €	14 300,40 €
MEUNIER BERNARD	Menuiserie – Plancher étage	3 218,00 €	3 861,60 €
ADE SYSTEMES	Electricité	4 307,00 €	4 844,40 €
SAREM	Démolition-déblais	14 200,00 €	17 040,00 €
FRAY MARCEL	Remise en état tuiles	220,00 €	264,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>73 265,75 €</b>	<b>85 144,90 €</b>

La compagnie d'assurances GROUPAMA indemnise ce sinistre à hauteur :

Préjudice total évalué : 72 638,10 €

Franchise à déduire : 597,00 €

INDEMNITE VERSEE : **72 041,10 €**

Dont une vétusté récupérable de 10 823,28 €

Vote : « pour » à l'unanimité

## DIVERS

### 9.- Questions diverses

**Mini-crèche :** Les deux investisseurs intéressés par la création d'une mini-crèche sur un terrain communal ont également fait une demande auprès de la mairie de Chaleins qui a été retenue. La CCDSV recense auprès des communes, tous les terrains sur son territoire qui seraient susceptibles de pouvoir accueillir une crèche. M. le Maire proposera le pré de l'école maternelle et négociera pour que cela puisse se faire dans le bâtiment de l'école maternelle après la construction du nouveau groupe scolaire.

**Route de Savigneux :** La première réunion de chantier aura lieu lundi 11 avril avec un démarrage des travaux, mercredi 13 avril. La route sera barrée à la circulation dans un premier temps.

**Cantine scolaire :** Une réunion s'est tenue avec VAL HORIZON, lundi 04 avril afin d'étudier si la reprise de la gestion de la cantine par l'association pourrait être envisageable. La cuisinière est maintenant autonome dans la confection des repas.

Si VAL HORIZON accepte de reprendre la gestion de la cantine alors celle-ci serait identique à celle du CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole), la dernière délibération confiant cette gestion à la commune serait abrogée et une convention supplémentaire serait signée.

**Communauté de communes :** La commission communautaire « Mobilités » souhaite que chaque commune désigne un référent « Mobilités ». Des liaisons en mode doux entre les communes seront créées par la CCDSV. Plusieurs liaisons partiront de Villeneuve, la commission urbanisme se réunira pour les définir.



**Commerces** : M. le Maire a rencontré, ce jour, des responsables de l'enseigne VIVAL fortement intéressés par l'ouverture d'un point de vente dans les locaux commerciaux de la SEMCODA. Malheureusement, le bureau de tabac ne devrait pas pouvoir être déplacé car les nouveaux locaux sont à moins de 100 m de l'école.

Villeneuve, le 12 avril 2022

**Le Maire**  
**David POMMIER**